|  |  |
| --- | --- |
| **EPLE Z**Le chef d’établissement | Ville, le dateLe chef d’établissementàMonsieur Prénom Nom,Professeur Grade Classe DisciplineCollège Z- Ville (n° de département) |

**Objet : Lettre de mission : Référent numérique - Interlocuteur de la collectivité (2023-2024)
Référence :** Décret n° 2015-475 du 27 avril 2015

La stratégie numérique repose sur la mobilisation et l’engagement de tous les acteurs autour du projet académique arrêté par Monsieur le recteur. Dans ce cadre, afin de maintenir un contact entre la communauté enseignante et la collectivité territoriale sur la question des usages numériques, l’académie d’Orléans-Tours permet à chaque établissement de désigner un (ou plusieurs) « référent numérique – Interlocuteur de la collectivité ». Cette mission est distincte et complémentaire de celle de « référent aux usages pédagogiques numériques ».

Ainsi sous l’autorité du chef d’établissement, Monsieur/Madame Prénom Nom se voit confier la mission de référent(e) numérique – Interlocuteur(trice) de la collectivité pour l’année scolaire 2023-2024 et doit :

**Activités principales :**

En s’appuyant sur une vision globale de l’organisation du numérique et des besoins des utilisateurs dans l’établissement :

* + Accompagner l’établissement dans le dialogue qu'il entretient avec la collectivité :
		- Conseiller le chef d'établissement dans ses échanges avec la collectivité pour ce qui concerne les usages numériques;
		- Coordonner les remontées des besoins et des difficultés techniques des utilisateurs pour les communiquer ensuite à la collectivité dans le cadre décidé par le chef d'établissement;
	+ Faire l’interface entre I ’ensemble des utilisateurs et la collectivité :
		- Relayer les informations de la collectivité auprès de ses collègues ;
		- Participer à des temps de concertation avec la collectivité.

**Conditions d’exercice :**

Monsieur/Madame Prénom Nom exerce ses missions dans l’établissement.

Il/Elle bénéficie d’une indemnité pour mission particulière (IMP) au taux X (---- euros).

**Bilan d’activités :**

À l’issue de l’année scolaire, il transmet un rapport d’activités au chef d’établissement.

**Cette lettre de mission est valable pour une année scolaire.**

**L’intéressé(e) Nom, Prénom**

Principal(e)/Proviseur(e)